

# Jours de collecte des déchets dans votre secteur

## → Beauvais hyper centre-ville

Les bacs sont à sortir les jours de collecte **dès 19h** et à rentrer le lendemain matin **avant 9h**, sauf pour les déchets végétaux qui sont collectés le **jeudi matin** (sacs papiers à sortir la veille au soir).

**ATTENTION : tout conteneur présent sur la voie publique en dehors des jours et heures de collecte est passible d'une contravention.**

**La zone « hyper centre-ville » concerne uniquement les rues citées ci-après :**

• rue Desgroux (1-31 / 2-42) • rue de l'Etamine • place Clémenceau • rue du Maire  
• rue Malherbe • rue P. Jacoby • rue A. Delaherche • rue Beauregard • rue de la Taillerie  
• rue de la Madeleine (1-45 / 2-46bis) • rue Lamartine • rue d'Agincourt • rue Saint Pierre (1-21 / 2-20)  
• rue des Jacobins (1-53 / 2-48) • rue P. de Dreux • rue Saint Laurent • rue Chambiges • rue Carnot  
• rue Louvet • rue H. Gréber • rue de Buzanval • rue J. d'Arc (1-9 / 2-8) • rue Gambetta (1-83 / 2-68)  
• rue J.B. Boyer • rue G. Patin (1 / 2-10) • rue du 27 juin

**Pas de collecte les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre**

[www.beauvaisis.fr](http://www.beauvaisis.fr)

**FIL JAUNE**

Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?

**0 800 00 60 40**

Service & appel gratuits



→ **PAS DE COLLECTE**  
place Jeanne Hachette :  
**COLONNES ENTERRÉES**

Pour toute question relative à la gestion de vos déchets, n'hésitez pas à contacter le

# Jours de collecte des déchets dans votre secteur

## → Beauvais hyper centre-ville

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 <b>EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES</b>			●			
 <b>PAPIERS ET CARTONNETES</b>			● PARTICULIERS			
 <b>PAPIERS ET CARTONS</b> <small>Commerçants uniquement</small>		● COMMERÇANTS	● COMMERÇANTS	● COMMERÇANTS	● COMMERÇANTS	● COMMERÇANTS
 <b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	●	●	●	●	●	●
 <b>VÉGÉTAUX</b> <small>Collecte réservée uniquement aux particuliers</small>				● COLLECTÉS LE MATIN		

Déchets végétaux : Collecte du 1<sup>er</sup> jeudi du mois d'avril au dernier jeudi du mois de novembre.

## → Les encombrants

Les **déchets encombrants** ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils sont acceptés toute l'année dans les déchetteries du territoire ou collectés, en porte-à-porte, sur simple rendez-vous au **0 800 00 60 40** pour les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport. La collecte est limitée à **3m<sup>3</sup>** et à **un seul rendez-vous par mois**.

✓ **Pour la collecte sur rendez-vous, les encombrants acceptés sont les suivants :**

- Ferraille (vélo, gazinière...);
- Mobilier (litterie, matelas...);
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE);
- Bois et dérivés (meubles, portes, fenêtres...) de dimension inférieure à 2 mètres.

✗ **Les déchets identifiés dans la liste ci-dessous ne rentrent pas dans la catégorie des encombrants. ILS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE !**

- Gravats, déblais, faïence;
- Pneumatiques;
- Déchets dangereux (pot de peinture, huile de vidange...);
- Déchets végétaux, cartons;
- Cuve à fioul, chauffe-eau.